

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 616

Voir le dossier
712.

Brux. 16 Juillet 1870

(12)

à Mr. le Ministre des
Int.

Répondant à votre lettre du
2 de ce mois, et de la B. et.
N° 8839, nous avons l'honneur
de vous informer que la Com-
mission est toute disposée à
faciliter le travail que la
Société royale Belge de photogra-
phie se propose d'entreprendre
au sein de l'Etat pour la
copie photographique d'un
certain nombre de tableaux
anciens.

Mais comme il s'agit
de la reproduction des œuvres
les plus importantes de nos
Collections il importe d'assurer
l'intérêt de leur conservation
et pour éviter des accidents,
que l'administration Sultze

pour M. M. De Blockhose & ce
ne soit accordée qu'à la
condition expresse de photo-
graphier les tableaux dans
les Galeries du Musée. Sauf
à permettre le déplacement
de ceux qui pourraient, sans
dangere, être exposés sur un
chevalot.

Malgré toute la bonne
volonté de l'Etat pour les
réussites des travaux de la
Société Belge de photographie,
vous apprécierez comme nous
et la commission, que'il est
impossible d'autoriser le
déplacement des toiles de
grande dimension.

Nous avons l'honneur,
Monsieur, de vous renvoyer
la demande de M. M. de

Mlle. de Blockhou & Co
de vous faire d'agré
d'af. H.

M Le Vice-Président.
Le Secrétaire. (Lettre signée
par M. de Rangi)
H

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET
DES SCIENCES.

N^o 8899

/ ANNEXE.

Bruxelles, le 6 juillet 1870



13

Renvoyé à transmis à la Commission
d'histoire du Musée Royal de
peinture et de sculpture, la
lettre ci-jointe de la société
royale de Photographie, qui
aurait dû accompagner la
Dépêche ministérielle du
4 de mai.

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Le Directeur général,

M. Lambert

A la Commission d'histoire du Musée
Royal de peinture.

Copie,

Société royale
Belge
de

Photographie.

me Reynold. G.

Brux., 24 Juin 1870.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 676

(16)

à M^{re} le Ministre de l'Intérieur

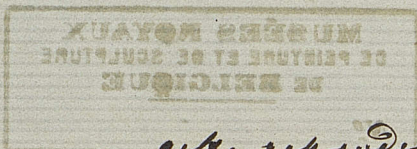
Par Dépêche en date du 25 Mars
1869, D^{re} de B. et, N° 8839, nous
réclamant à la Société royale Belge des
Photographie que les engagements pris par
elle, en suite des Subsidies accordés, seraient
exécutés.

Nous sommes nous redevables
à votre Département d'environ
200 Epreuves.

Le 11 Janvier 1869, il a été répondu
à votre grande réclamation. - Des
circonstances impérieuses ont empêché de
donner suite à nos projets d'alors.

Ces projets comprenaient prin-
cipalement la reproduction d'une certaine
quantité de tableaux du Musée de Bruxelles.

Nous venons de nous adresser, de
nouveau, à la Commission d'art et nous
pouvons obtenir l'autorisation de faire



cette reproduction et il viendrait de nous
être répondu que l'elle ne peut nous
accorder l'objet de notre demande
sans votre autorisation.

C'est cette autorisation que
nous venons solliciter aujourd'hui,
M^{lle} Ministre, afin de pouvoir
remplir nos engagements.

Il sera pour nous - nous n'in-
-possible de photographier ces
tableaux sans les déplacer, à cause
de l'âge de l'éclairage ; nous
espérons que vous voudrez bien
permettre que ces déplacements puissent
être faits.

Veuillez agréer, M^{lle} Ministre.

Ag-

(Signé) Alex. de Blocksmans

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 616.

Mus. 4 Juillet 1870

à M^{le} Clémentine de
l'Intérieur

La lettre de la Société
royale de Photographie qui
devait accompagner votre
Dépêche du 2 de ce mois,
choix des Bureaux, et de
N° 8839, ne nous étant
point parvenue, nous vous
prions de vouloir bien
nous la transmettre.

V^{re} dévouée,
A. de la Haye,
C^{on}seiller de notre Académie
d'art.

Pla C^{on} Dir.
Le Secrétaire.
H

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

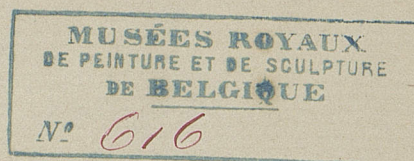
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

2 juillet 1870.

(14)

N^o 8839.



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Messieurs,

La société royale belge de photographie, qui reste encore redevable au Gouvernement de plus de deux cents épreuves photographiques, désire se libérer de ses engagements, en fournissant des planches reproduisant les principales œuvres de peinture du Musée ancien.

La société sollicite par la lettre ci-jointe en communication l'autorisation nécessaire à cet effet, et demande en même temps, de pouvoir faire déplacer celles de ces œuvres qui ne pourraient pas être photographiées sur place.

Le Département de l'Intérieur désire qu'il soit donné suite à cette demande tout au moins pour les œuvres dont le déplacement ne présenterait aucun danger pour leur conservation. J'ai l'honneur de vous prier, en conséquence, Messieurs, de vouloir bien vous mettre en rapport avec le représentant de la société Belge de photographie et me faire connaître

ultérieurement

À la Commission des Musées royaux de peinture.

ultérieurement la suite qui aura été donnée
à cette affaire.

Le Ministre de l'Intérieur
Ludru

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

616

(13)
Brux. 22 Juin 1870

M. St. de Blochouse
Directeur de la Société
royale Belge de Photographie
à Bruxelles.

La Commission d'histoire
me charge de vous informer,
en réponse à votre lettre du 2
de ce mois, qu'il n'est pas en
son pouvoir de vous autoriser
à reproduire par la photogra-
-phie, des tableaux du musée
ancien. Elle ne peut donc
que vous enlever, M^r, à
vous adresser directement
pour cette ^{opération} M^r le Ministre
d. l'Instr.

Recevez, agr. M^r,
l'ass. de ma C^{te} distinguée

Le Secrétaire
Rth

Bruxelles - Bruxelles 2 juin 1870

(12)



Messieurs

On nous demande fréquemment de l'échanger des photographies d'après les tableaux de notre Musée et l'on regrette d'apprendre que ce travail n'a pas été fait. Les négociations à ce sujet ont été entamées par M^r Fierlants. Je vous joins ci copie de la dernière lettre que nous vous adressions à ce sujet; aucune suite n'y a été donnée à ma connaissance.

J'ai pris la Direction de la Société Royale Belge de Photographie lorsque M^r Fierlants l'a quittée; tout le matériel de la maison est resté le même et les travaux faits depuis peuvent prouver que nous continuons avec succès les publications antérieures: Des membres de votre Commission peuvent le ratifier.

Je viens donc solliciter de vous, Messieurs, l'autorisation de pouvoir commencer cet important travail, qui permettra aux étrangers de mieux apprécier les richesses de notre Musée.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération

Alex de Moench

à Messieurs les Membres de la Commission Administrative
des Musées Royaux de Peinture
Bruxelles

66

Paris des 8 Avril 1868

(11)

M. M^{rs}. Fierlants & C^{ie} soumettent une
liste de 76 tableaux du Salon de Bruxelles
qu'ils demandent de pouvoir reproduire
par la photographie, afin de satisfaire
aux engagements qu'ils ont pris avec
le Gouvernement et la ville de Bruxelles.
Ils sollicitent, en conséquence, le bien-
veillant concours de la Commission pour
la réussite de leur entreprise et ils
espèrent qu'elle voudra bien leur
accorder les facilités nécessaires pour
s'acquiescer de ce travail.
L'Assemblée est bien disposée à
accueillir favorablement cette demande,
mais comme il s'agit de reproduire
des œuvres des plus importantes de
l'œuvre, il est indispensable de
connaître d'abord les moyens d'exécution
que ces M^{rs}. se proposent d'employer
afin qu'on puisse s'assurer qu'il
ne résultera aucun dommage pour
les peintures à photographier.
La Commission devra savoir si M^{rs}.
Fierlants & C^{ie} pourront reproduire
dans les galeries mêmes, les tableaux dont
ils ont fait choix et dans l'affirmative,
s'il sera possible d'éviter le déplacement

Des boîtes de grande Dimension.
Elles s'adressent pour l'obtention de ces
enseignements les Sociétés parvenues.

Paris le 29 Avril 1868

M. M. Fickelbusch & Cie font
connaître, comme suite aux enseigne-
ments réclames pour la Commission
qu'ils feront du soin après de
s'assurer de la possibilité de
photographier dans la Salle même
du Comité, les tableaux qui leur
devront reproduire & que dans
la suite sur les boîtes de grande
Dimension devront être déplacés
pour l'exécution de ce travail,
pour que les Galeries n'affectent
pas après de l'usage.

Copie

Bruxelles 28 Mars 1868.



Messieurs les Président et Membres de la
Commission du Musée Royal de tableaux de Bruxelles.

Depuis bientôt dix ans M^r Fialaerts a
l'intention de reproduire le Musée de Bruxelles par la photographie.
Monsieur Rogier, alors Ministre de l'Intérieur, approuvait fort
ce projet et vous écrivit de vouloir bien prêter votre concours à cette
entreprise difficile et d'en faciliter le plus possible la réussite.

Depuis nous avons continué en société ce que M^r Fialaerts
avait commencé seul, et le Gouvernement et la ville de Bruxelles
nous accorderont des subides pour reproduire les monuments, les
antiquités et le musée de Bruxelles.

La Direction des Beaux-arts et la ville de Bruxelles elle-
même nous mettent en demeure de livrer les épreuves du Musée
de Bruxelles, et, au risque de nous voir retirer les fr 4500. ..
de subside qui restent à payer, nous devons nous exécuter.

Le musée de Bruxelles, comme nous l'écrivait encore il y
a quelques jours M^r W. Bürger, est infiniment supérieur,
à sa réputation et il est plus que désirable qu'il soit connu
davantage. Il ajoutait même que, selon lui, c'était la
photographie surtout qui devait le faire apprécier.

MUSEUM ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Si donc il est de notre intérêt de pouvoir commencer le plus tôt possible la reproduction du Musée de Bruxelles, il est aussi, nous paraît-il, utile pour la Belgique qu'il soit publié à l'Echange.

Nous vous demandons en conséquence, Messieurs, de vouloir nous autoriser à profiter des premiers beaux jours pour commencer ce travail important.

Nous avons l'honneur de vous joindre la liste des tableaux du Musée de Bruxelles que nous voudrions reproduire; nous avons consulté les hommes les plus compétents pour la dresser.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération

/signé/ E. Fierlaens & Co.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.



DIRECTION

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

Bruxelles, le 30 Mars

1868.



N^o 3648

12513.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

Messieurs,

1 ANNEXE

SOMMAIRE

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-jointe, avec prière de vouloir bien y donner la suite qu'elle comporte, une lettre qui vient d'être adressée à mon département sous la date du 20 de ce mois, par l'administration communale de Louvain, relativement aux photographies à exécuter pour M^r Fierlants, d'après les deux tableaux de Thierry Bouts, qui figurent dans les collections du Musée de l'Etat.

Votre communication du 28 novembre 1864, N^o 616, était relative à cette affaire.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Jadart

A la Commission du Musée Royal de peinture.

Bruxelles, le 26 Mars 1868.

8



Messieurs les Président et Membres de la Commission du Musée
Royal de tableaux de Bruxelles.

Depuis bientôt dix ans, Monsieur Fierlants a l'intention de
reproduire le Musée de Bruxelles par la photographie. Monsieur Rogier
alors Ministre de l'Intérieur approuvait fort ce projet, et vous écrivit qu'il
voulait bien prêter votre concours à cette entreprise difficile et d'en faciliter,
le plus possible, la réussite.

Depuis, nous avons continué, en société, ce que Monsieur Fierlants avait
commencé seul, et le gouvernement et la ville de Bruxelles nous accordent
des subsides pour reproduire les Monuments, les Antiquités et le Musée
de Bruxelles.

La Direction des Beaux-Arts et la Ville de Bruxelles elle-même
nous mettent en demeure de tirer les épreuves du Musée de Bruxelles,
et, au risque de nous voir retirer les 4500 francs de subside qui
restent à payer, nous devons nous exécuter.

Le Musée de Bruxelles, comme nous l'écrivait encore il y a quel-
ques jours Monsieur W. Bürger, est infiniment supérieur à sa
réputation, et il est plus que désirable qu'il soit connu davantage. Il
ajoutait même que, selon lui, c'était la photographie surtout qui devait
le faire apprécier.

Si donc il est de notre intérêt de pouvoir commencer le plus tôt pos-
sible la reproduction du Musée de Bruxelles, il est aussi, nous paraît-

il, utile, pour la Belgique, qu'il soit publié à l'étranger.

Nous vous demandons en conséquence, Messieurs, de vouloir nous autoriser à profiter des premiers beaux jours pour commencer ce travail important.

Nous avons l'honneur de vous joindre la liste des tableaux du Musée de Bruxelles que nous voudrions reproduire; nous avons consulté les hommes les plus compétents pour la France.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

E. Fierlants et C^{ie}

VILLE
DE
LOUVAIN.

N° 9613.

Objet :

Monuments.

Reproduction
par la photographie.

ANNEXE .

Louvain, le 20 Mars 1868.

2

AL. GEN. N°	3648
ENT.	21 Mars.
D. N°	12513
ENT.	22 Mars

Les Bourgmestre et Echevins

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.



Monsieur le Ministre,

Monsieur votre prédécesseur, par sa dépêche du 5 Décembre 1864, N° 3648 — 12.513, a bien voulu nous autoriser à faire reproduire par M^r Ed. Fierlants, pour notre Musée communal, les deux tableaux de Thierry Bouts, peints en 1468 pour l'Hôtel de ville de Louvain et qui figurent actuellement au Musée de Bruxelles.

Jusqu'ici l'Administration du musée n'a pas encore permis à M^r Fierlants de photographier ces peintures.

Comme notre administration a le plus vif désir de placer à notre hôtel de ville la reproduction de deux œuvres qui ont été exécutées pour ce monument, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de vouloir permettre à l'artiste susmentionné d'entreprendre le travail dont il s'agit.

Il nous sera agréable de connaître les suites qui auront été données à cette affaire.

Aguez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Par Ordonnance:
Le Secrétaire,
Womdarm

Le Bourgmestre,
Henri Tammey

6

Liste de tableaux du Musée Royal de Bruxelles que Messieurs
E. Fierlants et C^{ie} demandent à photographier.

2	Breughel	Le Massacre des Innocents.
13	Van Eyck	Adam et Eve.
14	"	Adoration de Mages.
15	Gossaert	Jésus-Christ chez Simon le Pharisien.
19	Holbein	Portrait de Thomas Moreus.
21	Memling	Portrait de Guillaume Moreel.
22	"	Portrait de Barbara de Vlaenderborg alias de Herstvelde.
30	Stuerbout	La Sentence inique de l'Empereur Othon.
31	"	L'Empereur Othon réparant l'injustice qu'il a commise.
33	Weyden (van der)	Tête de femme en pleurs.
42	Inconnu	La Vierge avec l'Enfant Jésus.
118	Biset	Guillaume Tell s'apprêtant à abattre la pomme placée sur la tête de son fils.
121	Bol	Portrait de femme.
124	Both	Paysage, site d'Italie.
129	Brueghel	La prédication de St Norbert contre l'hérésie de Janhellinus, à Anvers.
130	Calari (Paul Veronese)	Junon versant ses trésors sur la ville de Venise.
157	Coello	Portrait de Jeanne d'Autriche, fille de Charles-Quint.
158	"	Portrait de Marguerite de Parme, fille de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas.
163	Coxie	La Cène.
167	Crayer	La Pêche miraculeuse.
171	"	St Paul et St Antoine ermites.
180	Cuyp	Intérieur d'étable.
186	Dou	Portrait de l'artiste.

188	Van Dyck	Martyre de St Pierre.
189	"	Silène ivre, soutenu par un faune et une bacchante.
196	Storis	Le Jugement dernier.
199	Gelée (Blanc) (le Lorrain)	Enée chassant le cerf sur la côte de Libye.
205	Van der Helst	Portrait de l'artiste.
208	Knipsmans	Paysage avec animaux.
215	du Jardin	L'avant-garde du convoi.
216	Tordaeus	St Martin guérissant un possédé.
217	"	Allégorie de la Fécondité.
218	"	Le Satyre et le Paysan.
219	"	Triomphe du prince Frédéric Henri de Nassau.
220	"	Allégorie des vanités du monde.
232	Maas	La Lecture.
239	Metsu	La Collation.
240	van der Meulen	L'armée de Louis XIV campée devant Courmayeur.
247	Mor	Portrait d'Hubert Goltzius.
257	van Noort (Lambert)	Adoration des Bergers.
258	St: van Noort	Jésus-Christ appelant à lui les petits enfants.
261	Palamedes Otterens	Portrait d'homme.
267	Pourbus (Jean)	Portrait de J. Van der Gheerste, échevin et conseiller de la ville de Bruges.
270	Proti (Calabrese)	Tob visité par ses amis.
271	"	Hécube aveuglant le roi de Thrace Polymnestor.
277	Rembrandt van Ryn	Portrait d'homme.
280	Robusti (le Embaras)	Le Martyre de St Marc.
285	Rubens	Le Christ montant au Calvaire.
286	"	Le Seigneur voulant fondre le monde.

287	Rubens	Assomption de la Vierge.
289	"	Couronnement de la Vierge.
290	"	Adoration des Mages.
291	"	Le Martyre de St Lérin.
292	"	Vénus dans la forge de Vulcain.
294	"	Portrait de l'Archiduc Albert.
295	"	Portrait de l'Infante Isabelle.
296	Knysdael	Paysage avec figures et animaux.
300	Gallaert	L'Infante Isabelle abattant l'oiseau au tir du Grand-Serment.
301	"	La Procession des Pucelles du Sablon.
311	Siberechts	Intérieur d'une cour de ferme.
314	Snyders	Nature morte, gibier et fruits.
318	Steen	Les Prébénédicteux.
324	Teliers	Les Cinq sens.
325	"	Le Médecin de Village.
335	Vannuchti (Andrea)	Jupiter et Leda.
338	van Veen	Mariage mystique de St Catherine.
341	de Vos	Portrait d'homme.
342	"	Portrait de femme, pendant du précédent.
345	Weenix	Une dame hollandaise à sa toilette.
348	Wousterman (Philippe)	Episode de chasse.
349	Wousterman (Pierre)	La Leçon d'équitation.
	van Orley	Triptique de Tob - (5 tableaux).
	Comiers	Grande Herminette flamande.
	Snyders	2 des 4 batailles.
	Weenix	Nature morte.
	Steen (Jean)	Le Galant de Village.

Portrait d'homme.

Portrait d'homme. Pourbus a peint un homme d'âge mûr, à la mode de la fin du XVI^e siècle. Le sujet est représenté en buste, tourné légèrement vers la gauche. Il a une tête forte, un nez droit, des lèvres fermes et une expression sérieuse. Ses cheveux sont courts et foncés, coiffés à la manière d'un chapeau. Il porte une robe à manches larges, avec une ceinture serrée. Le fond est simple et neutre, mettant en valeur le portrait. La technique de Pourbus est visible dans les détails du visage et des vêtements.

Portrait d'homme. Pourbus a peint un homme d'âge mûr, à la mode de la fin du XVI^e siècle. Le sujet est représenté en buste, tourné légèrement vers la gauche. Il a une tête forte, un nez droit, des lèvres fermes et une expression sérieuse. Ses cheveux sont courts et foncés, coiffés à la manière d'un chapeau. Il porte une robe à manches larges, avec une ceinture serrée. Le fond est simple et neutre, mettant en valeur le portrait. La technique de Pourbus est visible dans les détails du visage et des vêtements.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 616

Bru. 23 9 Bre 1864

à Mr. Ch. P. 1 Int.

Monsieur le Ministre,
Je vous envoie, en
réponse à votre lettre
du 4 de ce mois, Direction
des Beaux-Arts, N° 3848
2839,
que le Comte de S. fera un
plaisir de faciliter, autant
qu'il sera en son pouvoir,
la reproduction photographique
des deux tableaux
de Thierry-Benoit, sous
l'égide Commanche de
Louvain. Je vous envoie l'ac-
-cuse-reçu à Mr. Fierlant.
Mais comme il importe
beaucoup l'intérêt de la con-
-servation de ces deux
œuvres importantes, de me
par les sommes à des
fréquentes diplo-mates
le Com. a promis, M. de S.

que Mr. Fierlants pourroit
ajourner son travail jus-
qu'à un moment où elle seroit
en mesure de faire trans-
porter ces peintures dans
les salles qu'occupent
présentement les
modèles et qui sont
appropriées pour la
Collection des tableaux
gothiques.

Je vous joins aussi la
première de la lettre de M.
les Bourgeois et de
Elchevins de la ville de
Louvain, relative à cette
affaire et vous prie
M. le Com. d'y voir.

Le Président
Le Secrétaire F. J. Valey
V. J.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

1864

Direction

DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES

ET DES SCIENCES.

N^o 3648

8839

N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer
ci-jointe, avec prière de lui donner la
suite qu'elle comporte, une lettre que le
collège des bourgmestres et échevins de la
ville de Louvain, adresse à mon départe-
tement sous la date du 17^e s^{bre} dr, au sujet
des photographies à exécuter d'après les
deux tableaux de Thierry-Bouts, qui
se trouvent dans les collections du musée
de l'Etat.

Agéez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

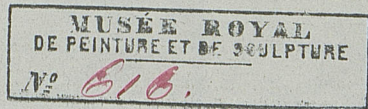
Le Ministre de l'Intérieur,
Alex. Vandenberghe

A la Commission du
Musée Royal de
peinture.

Copie
Ville
de
Louvain.

N° 7067.

Louvain, le 14 ^{juin} 1864.



Les Bourgmestre & Echevins
à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Il nous serait agréable de pouvoir
placer au Musée Communal les photographies
des deux tableaux de Cherry - Bouts qui furent
exécutés en 1468, pour notre hôtel de Ville (celui
qui orne actuellement le Musée royal de Bruxelles).
M^r. Ed. Fierlants est disposé à photographier
ces deux admirables pages; mais il nous fait
observer qu'il ne pourrait entreprendre ce
travail sans les déplacer. Nous avons
en conséquence, l'honneur, Monsieur le Ministre,
de vous prier de vouloir bien accorder à cet
artiste l'autorisation nécessaire pour
reproduire, de la manière la plus complète,
les deux tableaux dont il s'agit.

Aggrégé, &c

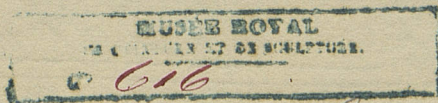
Le Bourgmestre,

(Signé) Henri Peermans

Par ordonnance,

Le Secrétaire,

(Signé) L. Van Opheem.

5^e Division. 2^e S.N^o 3648

3 616

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la division.

ANNEXE

SOMMAIRE.

M^r Pierlaet a conçu le projet de reproduire par la photographie les chefs-d'œuvre de l'ancienne école flamande. A cet effet, il s'est adressé au Gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre des copies photographiques des œuvres d'art déposées dans les établissements publics.

L'Académie Royale de Belgique, que j'ai eu devoir consulter sur cette demande, a émis un avis des plus favorables:

„ L'Académie, comme le Gouvernement,
„ comme le pays, (a. t. elle dit) doit
„ désirer que la gloire de nos vieux maîtres
„ soit popularisée par tous les moyens
„ possibles „.

Je vous prie en conséquence, Messieurs, de vouloir bien donner à M^r Pierlaet toutes les facilités qu'il pourrait désirer, pour l'accomplissement de son entreprise. Mais bien entendu que l'on devra prendre les précautions nécessaires pour préserver

À la Commission administrative
du Musée Royal de peinture et
de sculpture.

de tout dommage les objets d'art qui
devraient être déplacés pour pouvoir
être photographiés.

Agreez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Quignon

(1)

Bruxelles le 17 Décembre 1857



Monsieur le Président,

Je désire reproduire par la
Photographie une partie des
chef d'œuvres des anciens peintres
Belges surtout ceux qui n'ont
pas encore été gravés.

Comme je suis qu'il y a d'un
grand intérêt pour l'art que
cela soit fait, j'ose espérer
que vous voudrez bien me donner
toutes les facilités possibles pour
que je puisse réaliser ainsi
mon entreprise et me permettre
de reproduire quelques belles pages
du Musée de la Capitale.

Ce que je demande du reste ne
pour en rien nuire aux tableaux
il ne faudrait que déplacer
dans la galerie ceux qui

sont d'une dimension moyenne
et encore quand il ne servirait
pas trop difficile de le faire
quand aux tableaux de petite
dimension je voudrais obtenir
la permission de les faire
descendre pendant une heure
dans la cour et cela par un
journé beau temps

J'ai reproduit un assez
grand nombre de tableaux
du musée et d'autres dans
le jardin même et j'ose
dire qu'il n'en est résulté
aucun inconvénient

J'espère qu'on pourra
prendre tout cela en
considération et m'autoriser
l'offre de ma dernière

Je suis, agréé Monsieur
le Président l'assurance
de la très haute considération

de votre très obéissant
serviteur

L. F. J. J. J.

103 rue de la Science

Guillaume Lecomte